

Département de l'Eure  
Commune de MARTOT

Lotissement

# Plan de vente provisoire

Lot n° : 37

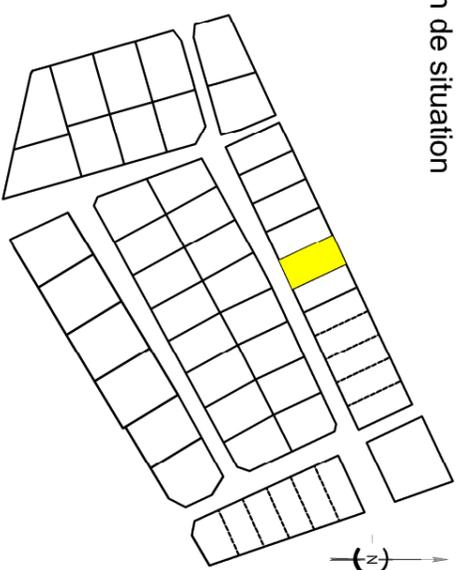
Référence cadastrale : XX n°XX

Surface plancher : 140 m<sup>2</sup>

Echelle : 1/200

Date de publication : 28 Mars 2024

Plan de situation



Maître d'ouvrage



Tél : 02 35 18 00 21

Bureau d'études V.R.D



Tél : 02 32 71 01 09

Géomètre

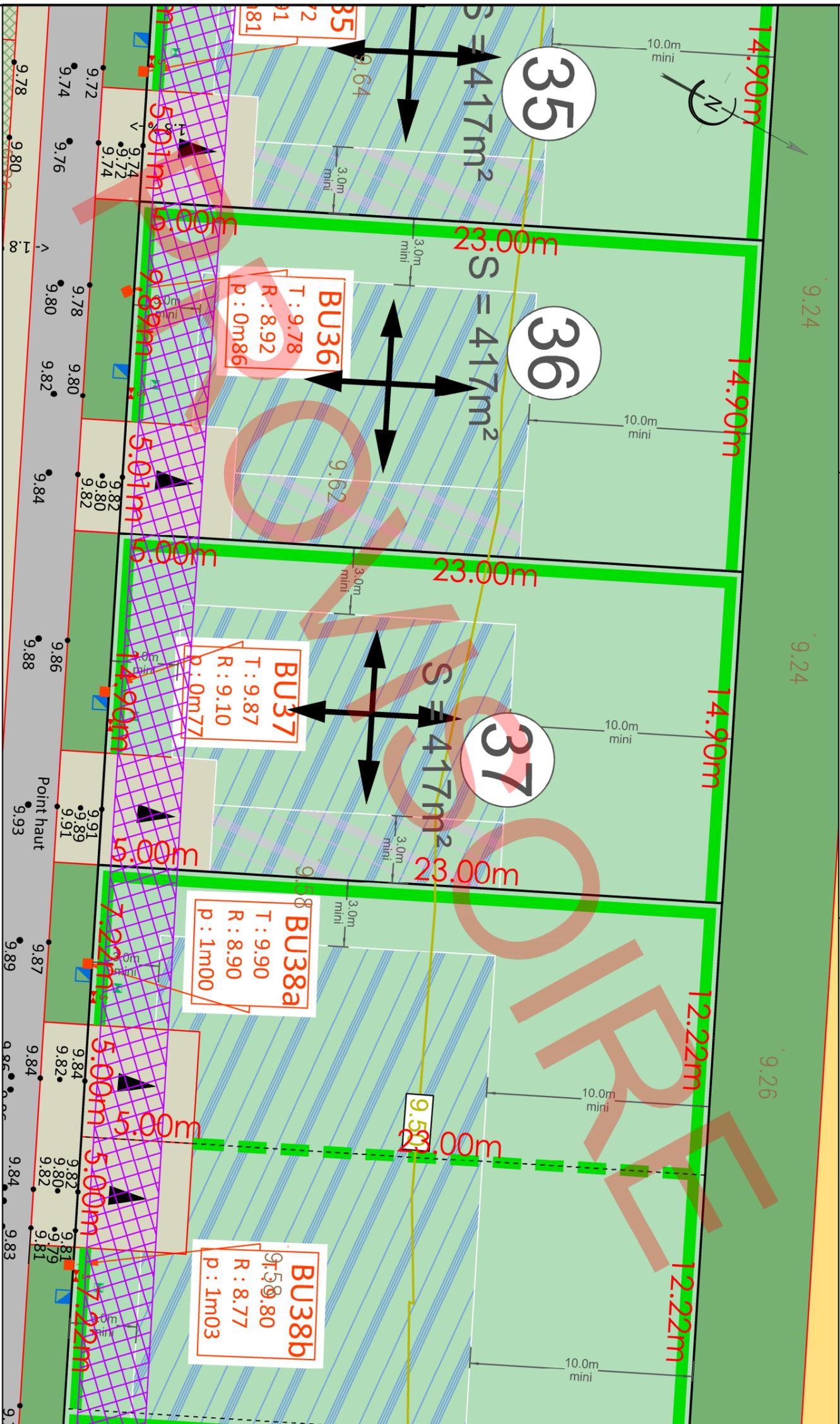


Tél : 02 32 40 05 13

Architecte Paysagiste



Tél : 02 35 32 82 27



## LEGENDE EXISTANT :

	Mur bahut		Eclairage public
	Mur plein		Support électrique
	Bord de chaussée		Coffret électrique
	Bordure		Vanne Gaz
	Bordure + caniveau		Coffret Gaz
	Caniveau		Chambre France télécom
	C'œuvre avec pleux ciment		Buse
	C'œuvre légère		Regard non identifié
	C'ête de talus		Grille et avaloir EP
	Pied de talus		Regard EP
	Haie		Regard EU
	Limite matériaux		Hydraplaset et bouchre à clé
	débord de toit		Bonne incendie
	Bonne ancienne		
	Bonne nouvelle		
	Application cadastrale		privé
	Limite		apparence de
	Cotation linéaire		mitoyen

## LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

	Enrobé
	Béton
	Noues et espaces verts
	Entrées charretières obligatoires en charge des acquéreurs
	Stationnement en pavés béton à joints enherbés
	Altitude projet (à contrôler après travaux)

## LEGENDE IMPLANTATION :

	Orientation de l'axe de façage principal
	Zone constructible
	Zone constructible si la construction est une annexe édifiée en limite séparative avec une hauteur n'excédant pas 5m jusqu'au faîçage (hauteur à l'égout de toiture étant limitée à 4m) ou 4m jusqu'à l'acrotère pour les toitures plates

## LEGENDE PARCELLES :

	courbe de niveau terrain naturel avant travaux (rattaché au NGF)
	périmètre d'emprise du permis d'aménager
	plantation d'une haie

## LEGENDE FOUILLES :

	Zone d'emprise des fouilles archéologiques
--	--

## LEGENDE RESEAUX :

	coffret de comptage électrique
	regard de branchement télécom
	citerneau
	boîte de branchement eaux usées

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota\*\* : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota\*\*\* : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs.